



Conseil d'administration

Séance du 30 juin 2020

Délibération n°19-2020

Portant attribution de subventions au titre de l'exercice 2020

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.331-8, R.331-23 et suivants définissant les modalités de fonctionnement et les attributions du conseil d'administration, R.331-38 et suivants relatifs aux dispositions financières et comptables régissant l'établissement et L.331-2 et suivants relatifs à la charte et à sa mise en œuvre ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n°2009-486 du 29 avril 2009 modifié par le décret n°2018-754 du 29 août 2018, pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national du Mercantour ;

Vu le décret n°2018-754 du 29 août 2018 approuvant la charte modifiée du Parc national du Mercantour ;

Vu l'arrêté ministériel du 28 octobre 2015 portant nomination au conseil d'administration de l'établissement public du Parc national du Mercantour, modifié par les arrêtés ministériels des 30 janvier 2017, 17 juillet 2017, 6 mars 2018 et 31 octobre 2018 ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 avril 2020 nommant Monsieur Laurent SCHEYER directeur par intérim du Parc national du Mercantour ;

Vu l'arrêté du préfet de région Provence Alpes Côte d'Azur en date du 12 août 2013 constatant les adhésions des communes à la charte du Parc national du Mercantour, complété par les arrêtés du 18 avril 2016 et du 24 juillet 2019 ;

Vu la délibération n°09-2018 du conseil d'administration du 13 mars 2018 portant approbation des nouvelles modalités réglementaires d'attribution des subventions aux communes adhérentes et aux tiers ;

Vu les délibérations n°31-2018 du conseil d'administration du 15 novembre 2018 attribuant une subvention pluriannuelle au département des Alpes-de-Haute-Provence et n°12-2020 du conseil d'administration du 13 mars 2020 portant attribution de subventions au titre de l'exercice 2020 ;

Vu les dispositions du règlement intérieur du conseil d'administration du Parc national du Mercantour, modifié par délibération n°05-2020 du 13 mars 2020 ;

Vu les demandes des communes adhérentes reçues au siège de l'établissement public au titre de l'exercice 2020 ;

Vu le rapport du directeur et sur proposition du président :

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration du Parc national du Mercantour :

Article 1 : décide d'allouer au département des Alpes-de-Haute-Provence, au titre de la tranche 2020, 4 500 euros pour le compte de la commune d'Allos, pris sur sa dotation annuelle 2020, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Conseil d'administration du 30 juin 2020 - Tableau récapitulatif des demandes de subvention des communes – s'inscrivant dans le plafond de dotation des communes (232 666 €) avec la possibilité d'une mobilisation pluriannuelle de leurs dotations						
Demandeur	Thématique	Intitulé	montant maximum de la dotation annuelle	Montant du projet	Part PNM 2020	Autres Financements publics
CD04 (pour le compte d'Allos et pris sur sa dotation 2020)	Valorisation des patrimoines naturels et culturels	Etude pour l'aménagement de l'espace naturel sensible du Col d'Allos	10 748,00 €	200 000,00 €	4 500,00 €	oui

Article 2 : approuve les subventions aux communes adhérentes, au titre de l'exercice 2020 et comprises dans le plafond annuel des dotations, pour un montant de 29 422 euros comme indiqué dans le tableau ci-après.

Par ailleurs, le conseil d'administration approuve la demande d'Allos de mobiliser, par anticipation, sa dotation 2021.

Conseil d'administration du 30 juin 2020 - Tableau récapitulatif des demandes de subvention des communes – s'inscrivant dans le plafond de dotation des communes (232 666 €) avec la possibilité d'une mobilisation pluriannuelle de leurs dotations							
Demandeur	Thématique	Intitulé	montant maximum de la dotation annuelle	Montant du projet	Part PNM 2020	Part PNM 2021	Autres Financements publics
Roure	Valorisation des patrimoines naturels et culturels	Travaux de restauration de murs en pierre sèche au hameau de Valabres / 3ème tranche	11 354,00 €	22 700,00 €	11 350,00 €	sans objet	oui
Rimplas	Valorisation des patrimoines naturels et culturels	Trompe l'oeil de la partie Est du fort de la Madeleine	11 824,00 €	55 000,00 €	11 824,00 €	sans objet	oui
Allos	Protection et gestion des milieux naturels – énergies renouvelables	Amélioration énergétique du refuge du Lac d'Allos	10 748,00 € avec un solde de 6 248,00 €	97 850,40 €	6 248,00 €	10 748,00 €	non
TOTAL				175 550,40 €	29 422,00 €	10 748,00 €	

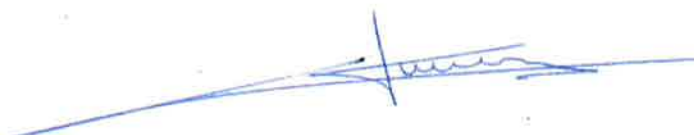
Article 3 : valide l'utilisation par le Parc national du Mercantour d'un montant de 6 415 euros, en lieu et place d'une subvention à la commune de Roubion, afin de financer le tri des matériaux et la mise en sécurité du site de Roubion-La Tournerie, comme indiqué le tableau ci-après.

Conseil d'administration du 30 juin 2020 - Rétrocession au bénéfice du Parc national du Mercantour d'une partie du montant 2020 des crédits d'intervention dédiés à la commune de Roubion						
Demandeur	Thématique	Intitulé	montant maximum de la dotation annuelle	Montant du projet	Part PNM 2020	Autres Financements publics
Roubion	Valorisation du patrimoine naturel et/ou culturel	Tri des matériaux et mise en sécurité du site de Roubion-La Tournerie	9 415,00 €	53 000,00 €	6 415,00 €	oui

Cette délibération est adoptée à 28 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

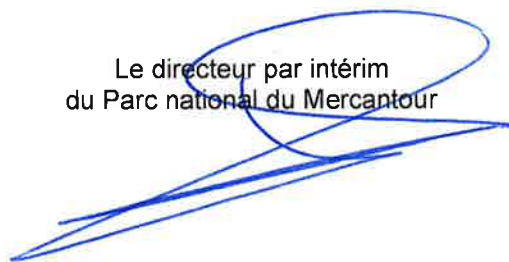
A Valberg, le 30 juin 2020

Le président
du conseil d'administration



Charles-Ange GINÉSY

Le directeur par intérim
du Parc national du Mercantour



Laurent SCHEYER